

**RÈGLEMENT DU CONCOURS  
DES MAISONS FLEURIES 2021**

**ARTICLE 1 : OBJET DU CONCOURS**

La commune de Béthisy-Saint-Pierre organise un concours gratuit des maisons fleuries (jardins et façades visibles d'une rue ou d'une voie passante).

Son but est de valoriser les initiatives privées de fleurissement car elles contribuent à renforcer la qualité du cadre de vie en étant complémentaires aux efforts entrepris par la commune dans ce domaine.

**ARTICLE 2 : MODALITES D'INSCRIPTION**

Le concours est gratuit et ouvert à tous les habitants de Béthisy-Saint-Pierre, excepté aux membres du jury.

Une personne peut s'inscrire dans l'une des deux catégories, le jardin ou la façade, pourvu qu'ils soient visibles d'une rue ou d'une voie passante, le jury inscrira en troisième catégorie les participants qui auront œuvré pour une transition la plus exceptionnelle dans l'embellissement des jardins ou façades.

Le bulletin d'inscription est disponible :

- Sur le site internet de la mairie
- A l'accueil de la mairie

La clôture des inscriptions est fixée au lundi 21 juin 2021, au-delà de cette date la commune n'acceptera plus aucune inscription.

**ARTICLE 3 : LES CATEGORIES DU CONCOURS**

1ère catégorie (3 prix): Jardins paysagés (avec ou sans potagers) visibles de la rue.

2ème catégorie (3 prix): Façades, balcons, fenêtres et terrasse (habitat individuel, collectif et commercial) visibles de la rue.

3ème catégorie (1 prix): Prix spécial de la transition la plus spectaculaire (sur proposition du jury)

**ARTICLE 4 : CRITERES DE JUGEMENT**

Propreté générale

Qualité du fleurissement : aspect esthétique, harmonie des formes, couleurs et volumes des associations, respect des proportions

La diversité des végétaux

Qualité des contenants, valorisation d'objets

Créativité artistique, originalité

Intégration des principes de développement durable

## **ARTICLES 5 : COMPOSITION DU JURY**

Le jury est composé de 7 membres :

Monsieur le Maire

4 membres du Conseil Municipal

2 membres du Conseil Communal des Jeunes

Les membres des Conseils et du jury s'interdisent de prendre part à titre personnel audit concours.  
La qualité de membre du jury est assurée bénévolement.

## **ARTICLES 6 : DEROULEMENT DU CONCOURS**

Le jury établit un classement pour chacune des deux catégories et intègre les transitions les plus spectaculaires dans la 3ème catégorie pour un prix spécial.

Le jugement s'effectue depuis la voirie.

La visite du jury aura lieu entre le lundi 28 juin et le vendredi 02 juillet 2021.

## **ARTICLE 7 : RESULTATS ET REMISE DES PRIX**

Les lauréats seront récompensés dans les deux catégories par un prix en bon d'achat dans l'une des enseignes partenaires :

1<sup>er</sup> prix : bon d'achat de 50 euros

2ème prix : bon d'achat de 40 euros

3ème prix : bon d'achat de 30 euros

Selon le nombre de participants et la qualité du fleurissement, le jury se réserve le droit de ne pas attribuer tous les prix mis en jeux.

Le jury se réserve le droit d'attribuer ou non un prix spécial « coup de coeur » pour la plus spectaculaire des transitions.

Les lauréats seront personnellement informés par courrier de la date de remise officielle des prix.

Les prix des lauréats non présents ou non représentés à la cérémonie de remise des prix seront remis en jeux l'année suivante.

## **ARTICLE 8 : PARTENAIRES DU CONCOURS**

Suite au dépôt en mairie de votre formulaire de participation, une carte vous sera remise et vous permettra de profiter des avantages de nos partenaires :

**O'Fleur de Charlotte**, Béthisy-Saint-Pierre : 10 % de remise sur toutes les plantes d'extérieurs non emballées. Tél : 03 44 88 91 37

**Jardin Décor**, Béthisy-Saint-Pierre : jusqu'à 25 % de remise sur une commande de végétaux et/ou terreaux et billes d'argile, prévoir un délai d'une quinzaine de jours minimum pour pouvoir retirer sa marchandise. Tél : 03 44 39 76 84 - Mail : [contact@jardin-decor-paysagiste.com](mailto:contact@jardin-decor-paysagiste.com)

**Delbard**, Compiègne : 10 % de remise sur l'ensemble du magasin. Tél : 03 44 90 42 00